

**CODE DE CONDUITE DES TIERS**

En tant que propriétaire, gestionnaire et développeur majeur d'actifs logistiques et de distribution modernes en Europe, Logicor joue un rôle essentiel dans l'intégration de pratiques éthiques et dans la promotion d'entreprises responsables dont les valeurs sont alignées sur les nôtres. En travaillant ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur au bénéfice de nos clients, employés, actionnaires, fournisseurs et de la société dans son ensemble.

Le présent Code définit les normes minimales d'intégrité et de comportement que nous attendons de nos **Tiers**, à savoir les fournisseurs et agents à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement, nos clients, actionnaires, investisseurs, acheteurs et vendeurs d'actifs ainsi que toute autre partie intéressée liée à notre activité.

**NOTRE ENGAGEMENT**

Logicor s'engage à contrôler le respect du présent Code. Nous attendons des Tiers qu'ils coopèrent avec nous et qu'ils fournissent, lorsque cela leur est raisonnablement demandé, des informations complètes et exactes, qu'ils remplissent des auto-évaluations et des questionnaires, et qu'ils facilitent des visites et audits sur site convenus conjointement, réalisés par Logicor ou ses représentants.

Nous nous réservons le droit de prendre toute mesure que nous jugeons raisonnable si un Tiers enfreint une loi, un règlement, une exigence légale ou une norme énoncée dans le présent Code. Cela peut inclure la résiliation d'un contrat avec ce Tiers, lorsque cela est légalement autorisé et jugé approprié par Logicor.

Nous évaluons continuellement l'efficacité et l'impact du présent Code dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et au-delà. Le Code est mis à jour périodiquement, et la version la plus récente est toujours disponible sur le site Internet de Logicor.

**VOTRE ENGAGEMENT**

Nous attendons de nos Tiers qu'ils partagent notre engagement en faveur d'une conduite commerciale équitable, socialement responsable et éthique, et qu'ils exigent les mêmes normes de conformité et d'intégrité de leur personnel et de leurs partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Les Tiers doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables et adhérer aux principes énoncés dans le présent Code comme condition préalable pour pouvoir coopérer avec Logicor. Tous les Tiers doivent évaluer et contrôler leur compréhension et leur respect de ces normes, et informer Logicor sans délai de toute violation ou conduite contraire à l'esprit du présent Code. Le cas échéant, les Tiers doivent mettre en œuvre des politiques, procédures, contrôles, évaluations des risques, audits, dispositifs de surveillance et programmes de formation destinés à remédier à toute violation du présent Code et à en prévenir la répétition.

**1. RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET DU TRAVAIL****1.1 Droits de l'Homme**

Logicor promeut les droits de l'Homme, la dignité humaine et des pratiques d'emploi équitables au sein de nos activités et à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous soutenons les droits de l'Homme reconnus internationalement, y compris ceux énoncés dans la *Charte internationale des droits de l'Homme* et dans la *Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. Nous nous engageons à agir de manière responsable afin d'éviter toute action susceptible de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'Homme, et à atténuer tout impact lié à nos opérations par le biais de nos relations commerciales avec des Tiers.

<sup>1</sup> **Logicor** ou le **Groupe Logicor** comprend Eurocor II S.à r.l. (immatriculée au Luxembourg sous le numéro B215.464), Eurocor III S.à r.l. (immatriculée au Luxembourg sous le numéro B215.465), Eurocor UK Limited (immatriculée à Jersey sous le numéro 146499), ainsi que toutes les filiales, partenariats entièrement détenus et autres structures juridiques détenus directement ou indirectement par ces trois entités.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils respectent ces valeurs en :

- Respectant toutes les lois applicables et en observant les droits de l'Homme et lignes directrices internationalement reconnus en matière de travail ;
- Recherchant des moyens de respecter les principes relatifs aux droits de l'Homme lorsqu'ils sont confrontés à des exigences contradictoires ; et
- Considérant le risque de causer ou de contribuer à de graves violations des droits de l'Homme comme un problème majeur de non-conformité juridique.

## 1.2 Égalité des chances, diversité et inclusion

Chez Logicor, nous nous engageons à favoriser un environnement diversifié et inclusif.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils promeuvent activement l'égalité des chances dans l'emploi et qu'ils offrent à leur personnel un environnement de travail inclusif et bienveillant. Dans le cadre de leurs pratiques d'emploi, les Tiers doivent garantir un traitement égal pour toutes les personnes, indépendamment de toute caractéristique ou statut sans lien avec le mérite individuel ou les exigences inhérentes du poste. De telles caractéristiques ou statuts incluent, sans s'y limiter : la race, l'origine, l'ethnicité, la couleur de peau, la citoyenneté, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques ou autres, la situation familiale ou économique.

## 1.3 Harcèlement, intimidation et discrimination

Toute personne a le droit de travailler dans un environnement exempt de tout comportement inapproprié. Chez Logicor, nous cherchons à instaurer une culture dans laquelle l'inclusion et l'acceptation sont la norme, et dans laquelle la confiance et le respect mutuels sont encouragés.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils veillent à ce que leurs lieux de travail, ainsi que tout environnement et toute manifestation liée au travail, soient exempts de pratiques discriminatoires illicites, telles que :

- Tout comportement non désiré — y compris le harcèlement sexuel ou autre — créant un environnement intimidant, hostile ou offensant ;
- Le harcèlement, l'intimidation, l'exploitation ou tout autre comportement portant atteinte, humiliant ou menaçant une autre personne ; et
- La discrimination fondée sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, l'âge ou toute autre caractéristique protégée.

Aucune tolérance ne sera accordée à tout comportement irrespectueux ou inapproprié portant atteinte à une autre personne et compromettant l'intégrité de notre relation commerciale.

## 1.4 Salaires, conditions de travail et avantages

Les Tiers doivent traiter leurs employés de manière équitable et en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Une communication claire des conditions d'emploi ;
- La garantie que les horaires de travail et les heures supplémentaires ne dépassent pas les limites légales ;
- La rémunération au moins égale au salaire minimum applicable, le paiement des heures supplémentaires lorsque requis, et l'octroi de tous les avantages imposés par la loi ;
- Le respect des droits légaux en matière de congés ;
- La prise en compte des risques associés aux formes de travail précaires et l'abstention de pratiques susceptibles de conduire à l'exploitation ou à l'insécurité des travailleurs. Cela inclut la limitation du recours à des modalités d'emploi susceptibles de porter atteinte aux droits ou à la sécurité d'emploi des travailleurs, ainsi que toute pratique similaire ;
- La garantie que les employés ne sont pas tenus de payer des frais ou coûts liés à l'obtention de leur emploi, y compris les frais de recrutement, d'intégration ou de traitement administratif.

## 1.5 Esclavage moderne et traite des êtres humains

Toute pratique privant une personne de sa liberté dans le but de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales est strictement interdite dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de Logicor. L'esclavage moderne constitue un crime ainsi qu'une violation grave des droits fondamentaux de l'Homme. Il inclut des situations dans lesquelles la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour exploiter des individus et porter atteinte à leur liberté.

Nos Tiers ne doivent ni se livrer à ni tolérer — dans leurs activités ou dans les chaînes d'approvisionnement liées à Logicor — :

- Toute forme **d'esclavage moderne**, y compris la traite des êtres humains, la servitude, le travail forcé ou obligatoire, la servitude pour dettes ou toute autre forme de travail involontaire ; ni
- L'usage de châtiments corporels ou tout autre traitement mental ou physique abusif envers les travailleurs.

Les Tiers doivent :

- Mettre en place et faire respecter des systèmes et contrôles efficaces afin de s'assurer que l'esclavage n'existe pas dans leurs activités ou leurs chaînes d'approvisionnement ;
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'approvisionner en main d'œuvre, services, biens et matériaux auprès de fournisseurs exempts d'esclavage moderne, tout en encourageant une plus grande transparence des pratiques d'achat ;
- Promouvoir la sensibilisation et la formation relatives aux risques liés à l'esclavage moderne ;
- Fournir à Logicor, sur demande raisonnable, des données de traçabilité et toute autre information pertinente concernant les risques d'esclavage moderne dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement impliquant Logicor.

## 1.6 Travail des enfants

Logicor s'oppose à toute forme de travail des enfants et ne la tolère en aucune circonstance. Nous soutenons uniquement les programmes légitimes d'apprentissage et de détachement conçus pour le bénéfice éducatif des jeunes.

Les Tiers doivent :

- Employer uniquement des personnes répondant à l'âge minimum légal de travail dans le pays où elles exercent leurs activités ;
- Respecter toutes les lois, réglementations et exigences applicables concernant les heures de travail, la rémunération et des conditions de travail sûres pour les jeunes travailleurs autorisés ;
- Éviter de recourir à des fournisseurs qui utilisent du travail des enfants à quelque stade que ce soit du processus de fabrication ou de prestation de services lié aux activités de Logicor ;
- Garantir qu'aucun enfant ne soit soumis à des mauvais traitements, à l'exploitation ou à des châtiments corporels, ni tolérer de telles pratiques.

## 1.7 Liberté d'association et négociation collective

Chez Logicor, nous encourageons une communication ouverte et un dialogue direct entre le personnel et la direction afin de résoudre les préoccupations liées au lieu de travail. Notre personnel a le droit d'établir et de rejoindre légalement des syndicats et toute autre organisation de son choix, ainsi que de s'associer pacifiquement sans influence indue ni obstruction de la part de Logicor. Nous soutenons le droit des syndicats représentatifs et du personnel à participer aux négociations collectives conformément à la législation applicable.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils respectent les mêmes principes.

## 2. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Protéger la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs, de nos clients, de nos prestataires ainsi que de toute personne affectée par nos opérations constitue une priorité pour Logicor. Il s'agit non seulement d'une obligation légale, mais également de l'expression de notre engagement à faire preuve de soin et de respect envers chaque individu.

### 2.1 Santé, Sécurité et Bien-être au Travail

Logicor s'engage à maintenir des normes élevées en matière de santé, sécurité, conditions de travail et bien-être. Nous attendons de toutes les Tierces Parties qu'elles partagent cet engagement et, à tout le moins, qu'elles respectent les standards suivants lors de toute activité réalisée pour le compte de Logicor ou en son nom :

- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.
- Fournir des conditions de travail, des équipements et des systèmes de travail sûrs et sains, afin de prévenir les dommages et de réduire l'exposition aux risques.
- Veiller à ce que tout le personnel soit compétent, formé et doté des moyens nécessaires pour exercer ses fonctions en toute sécurité.
- Communiquer les informations relatives à la santé et à la sécurité de manière claire et dans une langue comprise par l'ensemble des travailleurs.
- Promouvoir une culture dans laquelle les travailleurs comprennent leurs droits et responsabilités, y compris le droit d'interrompre un travail dangereux.
- Traiter rapidement toute pratique dangereuse et tout incident.
- Informer Logicor immédiatement de tout incident ou accident grave via les canaux de notification désignés et coopérer pleinement à toute enquête ou mesure corrective qui en découle.

### 2.2 Exigences Supplémentaires pour les Entrepreneurs du Bâtiment et les Prestataires Techniques

Logicor s'engage à prévenir les risques dans l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement. En plus des exigences énoncées ci-dessus, nous attendons de tous les entrepreneurs effectuant des travaux manuels sur les sites ou actifs de Logicor qu'ils démontrent un leadership et un engagement durable en matière de santé et de sécurité en adoptant une approche préventive visant à améliorer continuellement les conditions de travail et le bien-être de tous. Cela inclut :

- Maintenir des systèmes de gestion de la Santé, Sécurité et Environnement (HSE) efficaces, idéalement alignés sur des normes internationales reconnues.
- Suivre les politiques de santé et de sécurité de Logicor ainsi que toute exigence spécifique à un site.
- Planifier et exécuter les travaux de manière systématique afin de garantir la sécurité de toutes les personnes présentes sur le site.
- Veiller à ce que les sous-traitants et toute autre personne placée sous leur contrôle soient compétents, correctement formés, supervisés et dotés d'équipements de protection individuelle (EPI) et d'outils appropriés pour travailler en sécurité.
- Suivre la performance en matière de sécurité au moyen d'inspections régulières et traiter les risques de manière proactive.
- Favoriser une culture de responsabilité partagée en dialoguant avec le personnel et les parties prenantes et en allouant les ressources nécessaires au maintien et à l'amélioration des performances en matière de sécurité.

## 3. PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

### 3.1 Avantage indu

Logicor applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption, de pots-de-vin et de fraude. Ces pratiques pénales compromettent la confiance, la concurrence loyale et l'intégrité des relations d'affaires.

Un **pot-de-vin** est toute offre, promesse, paiement ou avantage (pécuniaire ou non) visant à influencer indûment une décision ou à obtenir un avantage illégitime. Cela inclut les espèces, cadeaux, invitations, voyages, faveurs, contributions politiques ou caritatives, paiements de facilitation, ainsi que tout avantage fourni directement ou indirectement.

La **fraude** désigne tout acte ou omission intentionnels visant à tromper, falsifier ou dissimuler des faits importants afin d'obtenir un gain injuste ou illicite pour soi-même ou pour un tiers, ou de nuire aux intérêts d'une autre partie. Cela inclut notamment la présentation trompeuse, la dissimulation d'informations essentielles, l'abus de position, la falsification de documents ou la manipulation d'informations financières ou contractuelles.

Les Tiers ne doivent jamais participer à la corruption, à la fraude ou au versement ou à la réception de pots-de-vin en lien avec l'activité de Logicor. Les comportements interdits comprennent notamment :

- Offrir, promettre ou accorder un pot-de-vin (directement ou indirectement) pour influencer une décision ou obtenir un avantage indu.
- Solliciter ou accepter un pot-de-vin comme incitation ou récompense pour attribuer indûment une activité à Logicor.
- Soumettre de fausses factures ou déclarations, falsifier des registres ou participer à toute autre activité frauduleuse.
- Effectuer des contributions politiques ou s'engager dans des activités de lobbying au nom de Logicor.

Logicor attend des Tiers qu'ils agissent de manière éthique, loyale et professionnelle, et qu'ils :

- Respectent toutes les lois et réglementations applicables relatives à la corruption et à la fraude.
- Maintiennent des procédures efficaces de lutte contre la corruption et la fraude, y compris des politiques, des contrôles internes, des formations et des mécanismes de supervision.
- Procèdent régulièrement à des évaluations des risques afin de maintenir l'efficacité de ces contrôles.
- Rejettent immédiatement toute demande indue et signalent tout comportement suspect au Directeur Financier de Logicor ou via [la plateforme Speak-Up](#).

### 3.2 Cadeaux et invitations

Nous reconnaissons que des échanges commerciaux courtois peuvent inclure des cadeaux ou de l'hospitalité. Toutefois, la nature, la valeur et la fréquence de ces avantages doivent rester raisonnables.

Les Tiers ne doivent pas, au nom de Logicor :

- Offrir, donner ou accepter des cadeaux, invitations, voyages parrainés ou dons susceptibles d'influencer indûment une décision commerciale ou d'en donner l'apparence ;
- Offrir ou accepter de l'argent ou des équivalents monétaires, quel qu'en soit le montant.

### 3.3 Conflits d'intérêts

Logicor s'engage à identifier et à traiter tout conflit d'intérêts susceptible de survenir au cours d'une relation commerciale. Un conflit existe lorsqu'un intérêt privé interfère — ou pourrait interférer — avec les intérêts de Logicor ou le travail réalisé pour son compte.

Les Tiers doivent agir de manière consciente et objective et maintenir des politiques permettant d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts. Ils doivent éviter toute situation compromettant leur impartialité. Tout conflit réel, potentiel ou perçu doit être communiqué sans délai au contact de référence au sein de Logicor afin d'identifier une solution acceptable.

### 3.4 Infractions économiques et blanchiment de capitaux

Logicor ne tolère aucune forme de criminalité financière ou économique, y compris le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou l'évasion fiscale. Le **blanchiment** désigne l'opération consistant à dissimuler l'origine illicite de fonds pour les faire apparaître comme légitimes. Cela inclut la dissimulation, l'acquisition, l'utilisation ou la détention de tels fonds ainsi que toute facilitation y afférente.

Les Tiers ne doivent pas s'impliquer dans des arrangements susceptibles d'entraîner l'implication directe ou indirecte de Logicor dans des activités criminelles.

Ils doivent maintenir des politiques, des procédures et des formations efficaces avec une responsabilité située au niveau du conseil ou de la direction, afin de prévenir la fraude, le blanchiment, l'évasion fiscale et les autres infractions économiques.

### 3.5 Délit d'initié (Insider Trading)

Le personnel ayant accès à des informations non publiques concernant Logicor ne peut ni les utiliser ni les divulguer à d'autres fins que l'exécution de ses obligations professionnelles.

Logicor considère comme **information privilégiée** toute information non publique relative à une entité — notamment des projets stratégiques, des prévisions financières, acquisitions ou cessions, changements dans les équipes dirigeantes, attentes de valorisation ou tout sujet sensible. Ces informations sont **confidentielles** et doivent être traitées conformément à la section 4 du présent Code.

L'utilisation d'informations non publiques à des fins personnelles ou pour conseiller des tiers en matière d'investissement est strictement interdite. Les Tiers ne doivent pas obtenir ni divulguer indûment des informations privilégiées concernant Logicor. Toute personne en possession de telles informations ne peut acheter ou vendre — ni recommander à d'autres d'acheter ou vendre — des titres de Logicor.

### 3.6 Concurrence loyale

Logicor s'engage à promouvoir une concurrence loyale. Nous recherchons l'avantage compétitif uniquement au moyen de pratiques commerciales éthiques et légales.

Les Tiers doivent se conformer aux lois relatives à la concurrence et à l'antitrust. Ils ne doivent conclure aucun accord ou arrangement — formel ou informel — ayant pour effet de restreindre illégalement la concurrence, notamment :

- Entente sur les prix ;
- Répartition des marchés ou de la clientèle ;
- Manipulation des appels d'offres ;
- Limitation de la production ou de l'offre ;
- Échange d'informations commercialement sensibles (prix, coûts, capacités, projets futurs).

Toute incertitude en matière de concurrence doit être discutée avec Logicor.

### 3.7 Sanctions commerciales

Les Tiers doivent respecter toutes les lois nationales, régionales et internationales applicables en matière de sanctions. Ils ne doivent pas :

- Participer, directement ou indirectement via un acteur de la chaîne d'approvisionnement, à une activité commerciale avec une personne, un pays ou une organisation soumise à sanctions ;
- Intégrer dans la chaîne d'approvisionnement de Logicor des services, biens ou matériaux provenant de telles entités sanctionnées.

### 3.8 Communautés locales

Chez Logicor, nous sommes convaincus que nous pouvons apporter une contribution positive et significative aux communautés locales en favorisant une économie équilibrée et durable, accessible à tous. Notre engagement dépasse la simple prévention des impacts négatifs — nous cherchons activement à créer des contributions positives et durables partout où nous opérons.

Grâce à nos équipes de gestion d'actifs basées localement, nous entretenons des liens étroits avec nos clients et leurs communautés. Cette proximité nous permet de mettre en œuvre des actions qui les soutiennent et leur apportent un bénéfice direct, notamment en faisant appel à des prestataires de services locaux.

Nous encourageons vivement nos Tiers à partager cet engagement en collaborant avec nous et en veillant à ce que les activités de notre chaîne d'approvisionnement respectent et soutiennent les communautés dans lesquelles Logicor est présent.

#### 4. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

L'information est un actif précieux de l'entreprise. Logicor respecte et protège les informations confidentielles, les données personnelles et la propriété intellectuelle, qu'elles soient propriétaires ou qui nous ont été confiées par des tiers.

Toute information non publique doit être considérée comme **confIDENTIELLE**. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations relatives aux activités commerciales de Logicor (p. ex., clients actuels et potentiels, actifs, investisseurs, fournisseurs), les données financières et techniques concernant nos actifs (p. ex., loyers, renouvellements, dépenses, projections financières, projets à venir, questions de maintenance d'actifs), les rapports financiers non publics, les stratégies, ainsi que les documents organisationnels (p. ex., politiques, procédures, processus, évaluations des risques, questionnaires, supports de formation), les questions relatives au personnel et toute information concernant les opérations ou les plans de Logicor.

Il est essentiel pour Logicor que les Tiers maintiennent la confidentialité et l'intégrité de toute donnée personnelle et information confidentielle qui leur est communiquée, quel qu'en soit le format. Lors du traitement de ces informations, les Tiers doivent :

- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données, de confidentialité et de sécurité de l'information.
- Protéger ces informations au moyen de toutes les mesures et contrôles de sécurité informatique appropriés afin d'éviter tout accès, divulgation, modification, perte ou destruction non autorisés, y compris face aux incidents cyber et aux violations de la vie privée.
- Utiliser les informations uniquement aux fins convenues et conformément aux lois applicables et aux termes contractuels.
- Respecter les exigences en matière de protection des données et ne pas traiter, ni permettre à d'autres de traiter, les données personnelles de Logicor en dehors de l'Espace économique européen sans notre consentement écrit préalable.
- Informer Logicor sans délai de toute violation réelle ou présumée de données, incident cyber ou compromission de nos informations confidentielles ou données via les canaux de signalement désignés.
- Protéger la propriété intellectuelle, en veillant à ce que les matériels appartenant à Logicor ne soient ni copiés, ni partagés, ni utilisés de manière abusive.
- Utiliser l'IA de manière responsable et transparente, jamais avec des informations confidentielles ou des données personnelles de Logicor, et uniquement de façon éthique et conforme aux obligations légales et contractuelles.
- Suivre des pratiques informatiques responsables, y compris l'utilisation sécurisée des systèmes, le respect des normes de cybersécurité de Logicor et l'évitement de toute activité pouvant compromettre l'intégrité des données ou la sécurité des systèmes.
- Créer et conserver des registres complets et exacts afin de garantir la responsabilité et ne pas modifier ni omettre un registre dans le but de dissimuler ou de dénaturer une information, un événement ou une transaction. Les registres doivent être conservés et supprimés conformément aux lois applicables.

#### 5. GESTION ENVIRONNEMENTALE

Logicor s'engage à promouvoir des pratiques durables dans l'ensemble de notre portefeuille, reconnaissant le rôle essentiel que nous jouons dans la lutte contre le changement climatique et la construction d'un avenir plus durable. Dans notre démarche de création de valeur à long terme, nous reconnaissons l'importance d'une gestion environnementale responsable.

Notre stratégie environnementale vise à réduire notre empreinte carbone, à améliorer l'efficacité énergétique et à intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de notre portefeuille afin de limiter les impacts du changement climatique. Nous reconnaissons que la durabilité est un processus continu et nous continuerons à évaluer, surveiller et fixer des objectifs ambitieux pour garantir que nous opérons en tant qu'entreprise tournée vers l'avenir. Une approche durable profite non seulement aux investisseurs, mais soutient également le bien-être économique et social de nos parties prenantes et des communautés dans lesquelles nous opérons.

## 5.1 Objectifs de Logicor en matière de réduction du carbone et de résilience climatique

Nous travaillons activement à réduire notre empreinte carbone dans l'ensemble de notre portefeuille immobilier en mettant en œuvre des technologies écoénergétiques, en optimisant la conception des bâtiments et en recourant aux énergies renouvelables.

Nous avons déjà réalisé des progrès significatifs dans la réduction de nos émissions de carbone et restons déterminés à atteindre les objectifs définis dans le Rapport annuel de Logicor, alignés sur la méthodologie de l'initiative Science Based Targets. Nous continuerons à suivre les progrès et à rechercher des opportunités d'amélioration de la performance dans tout notre portefeuille.

En collaborant avec nos clients, nous visons à améliorer l'efficacité énergétique de nos entrepôts et à soutenir leurs objectifs de durabilité, conjointement aux nôtres.

Un autre domaine clé est la résilience climatique. Nous nous sommes engagés à devenir une entreprise résiliente face au climat d'ici 2030 et avons adopté les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative au climat (**TCFD**) pour guider notre démarche.

## 5.2 Travailler ensemble pour faire la différence

Pour maximiser l'influence dont nous disposons, Logicor attend des Tiers qu'ils nous soutiennent dans la réalisation de ces objectifs en :

- Évaluant et gérant en continu les impacts environnementaux de leurs activités, notamment l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion efficace des émissions de gaz à effet de serre et des déchets.
- Fixant leurs propres objectifs de durabilité et en rendant compte de leur progression.
- Fournissant les données demandées pour permettre à Logicor de produire des rapports efficaces au niveau du Groupe, conformément à la réglementation et aux meilleures pratiques méthodologiques.
- Nous informant dès que possible de tout incident environnemental significatif et/ou manquement sur un actif détenu ou géré par Logicor.
- Collaborant et coopérant avec nous dans la perspective d'atteindre les objectifs de durabilité de Logicor et du Tiers, y compris l'amélioration de la performance de durabilité de nos actifs.

## 6. S'EXPRIMER

Chez Logicor, nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité. Nous cherchons à travailler avec des Tiers dont les valeurs sont alignées sur les nôtres, et nous nous engageons à agir de manière juste envers notre personnel, nos clients, nos actionnaires, nos investisseurs, nos prestataires de services et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Souhaitant promouvoir une culture de transparence et de responsabilité, nous accueillons favorablement toute préoccupation relative à Logicor portée à l'attention de notre direction. Dans ce contexte, votre préoccupation peut concerner toute violation réelle ou présumée du présent Code ou de toute loi, réglementation ou norme professionnelle ou éthique applicable par toute personne liée à Logicor. S'exprimer de bonne foi lorsqu'on a connaissance ou suspicion d'un comportement répréhensible démontre de l'intégrité et le courage de faire ce qui est juste.

Les Tiers peuvent signaler une préoccupation relative à Logicor de l'une des manières suivantes :

- À votre contact habituel chez Logicor, qui en informera le membre approprié de notre équipe dirigeante pour enquête, si nécessaire.
- Via [Safecall](#), notre canal externe de signalement confidentiel, disponible 24h/24 et 7j/7. Un signalement peut être effectué en ligne sur [www.safecall.co.uk/report](http://www.safecall.co.uk/report) dans n'importe quelle langue ou par téléphone via le numéro international gratuit [+44 191 516 7749](tel:+441915167749), où un interprète peut être demandé. Si la législation locale le permet, vous pouvez choisir de faire un signalement anonyme ou semi-anonyme.

Tout signalement sera traité de manière confidentielle dans la limite autorisée par la loi et fera l'objet d'une enquête appropriée par des personnes de haut niveau non impliquées dans les faits allégués. Toute personne soumettant une préoccupation légitime sera traitée avec respect et ne fera l'objet d'aucune mesure défavorable ni de représailles, même si les faits s'avèrent par la suite infondés.

## **7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Nous accueillons vos questions et retours. N'hésitez pas à nous les transmettre par courriel à l'adresse [info@logicor.eu](mailto:info@logicor.eu)